



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 04 Octobre 2018 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. LARAN JP. ZANON M. ROYO F. LACHAUD P. DASTUGUE G. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. PARROU M. CHAUVET G. CABANAC V.

PROCURATIONS: KATZ M (DURANCET J) – FORNER M. (LARAN JP) -

ABSENTS : TOSCANO C. PEYROUZELLE M.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne ROYO

AMO Bureau d'étude Energie pour le changement de la chaudière et l'installation de CTA à Hount Caoute - Lancement d'une consultation type MAPA & plan de financement

La Mairie de Capvern a programmé pour l'année 2019 le remplacement de la chaudière à Hount Caoute (+ de 20 ans) qui présente depuis plusieurs années des défaillances préjudiciables au bon fonctionnement des thermes en haute saison et l'installation de CTA (centrales à traitement d'air) sur l'ensemble du bâtiment thermal, excepté l'aile bleue qui bénéficie déjà de cet équipement.

Or, il s'avère que les possibilités techniques sont très diversifiées et complexes. Les élus de la commune ne disposant pas de compétences spécifiques en la matière pour opérer des choix opportuns, ces derniers souhaitent s'accompagner de l'expertise d'un bureau d'étude spécialisé en Energie.

Cet appui technique porterait sur deux types d'accompagnement : une partie Conseil / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le choix technique retenu pour les équipements cités et une partie Ingénierie / Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'exécution et le suivi des travaux des deux programmes (chaudière et C.T.A.).

Après une étude sourcing, nous proposons le plan de financement ci-joint

	Montant	%
Etat – D.E.T.R.	22 450.00	50
Région	13 470.00	30
Commune	8 980.00	20
TOTAL	44 900.00	100

Toutefois, et compte tenu du montant de l'étude, une consultation de type MAPA doit être lancée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financements publics qui en découlent
- Autorise Monsieur Le Maire à lancer une procédure de consultation de type MAPA si cela est nécessaire.

Pour : 12 Abstention : 1

CREATION BAIL DE CABANE DE CHASSE

Le maire expose :

Par courrier en date du 22 août 2018, Monsieur Rémy SALCUNI nous fait connaître son souhait de céder son bail pour la cabane de chasse située dans la plantation du Château Barbé à Monsieur Marcel MARMOUGET.

La Société Intercommunale de Chasse de Capvern a été consulté, et donne un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer la concession à Monsieur Marcel MARMOUGET domicilié à Lagrange 65300.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires pour la mise en place de cette concession.

Pour : 13

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE PREPARATION SPORTIVE STADE A. CASTILLON – PLAN DE FINANCEMENT

En février 2018, la Mairie de Capvern sollicitait un financement de l'Etat au titre de la DETR pour la première tranche de construction d'une salle de préparation sportive au stade A. Castillon à Capvern.

Il s'avère que les travaux, basés essentiellement sur l'implication bénévole des sportif concernés, avancent bien plus vite que prévu et pourraient être prolongés dès à présent et non en 2020 comme prévu pour une tranche 2.

La Mairie souhaite solliciter à nouveau les services de l'Etat pour un soutien financier afin de finaliser cette opération fin 2019.

Le montant des travaux restants s'élève à 118 506.29€ HT.

La Mairie soumet donc ce plan de financement au Conseil Municipal.

	Montant	%
Etat – D.E.T.R.	35 850.00	30.25
Commune	82 656.29	69.75
TOTAL	118 506.29	100.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financements publics qui en découlent

Pour : 12 Abstention : 1

ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RESTRUCTURATION DES THERMES DU BOURIDÉPLAN DE FINANCEMENT

Le 24 juillet dernier, le Conseil Municipal délibérait sur un plan de financement d'un montant de 39 391.67 €HT dans le cadre d'une étude de programmation pour la restructuration des thermes du Bouridé.

La Mairie a toutefois souhaité approfondir l'examen de ce dossier et a notamment lancé un sourcing pour cette programmation et demandé des devis complémentaires pour une étude structure, réseaux et amiante. Cela a mis en évidence une étude de programmation toute aussi complète mais moins onéreuse. Ajouté aux nouveaux devis ce programme présente un budget légèrement inférieur à celui validé le 24.07.2018, à savoir 38 800 € HT.

Monsieur Le Maire sollicite aujourd'hui l'approbation du Conseil municipal pour

- Valider ce nouveau plan de financement
- L'autoriser à solliciter les co-financements publics qui en découlent
- Et par conséquent annuler et remplacer la délibération du 24 juillet dernier par celle-ci

	Montant	%
Etat – D.E.T.R.	19 400.00	50
Région	11 640.00	30
Commune	7 760.00	20
TOTAL	38 800.00	100

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Pour : 12 Contre : 1

PROPOSITION D ASSIETTE DE COUPES DE BOIS – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1-Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présentée ci-après.

2-Demande à l'office Nationale des forêts de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentée ci-après.

3-Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation.

4-Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

5-Précise les modalités à suivre pour les bois faisant l'objet d'une délivrance.

ÉTAT D'ASSIETTE 2019 CAPVERN

Parcelle/ unité de Gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination	Commercialisation
						vente en totalité	Sur pied
14b	AMEL	11.80	2019	2020	2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4a	RA	5.45	2019	2020	2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4b	AX	3.84	2019	2020	2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7u	AMEL	5.87	2019	2020	2020	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.

Motif des coupes proposées en report et/ou suppression par l'ONF :

Parcelles 4 a et 4 b : exploitation complexe.

Parcelle 7 : travaux à prévoir : franchissement de canalisation exploitation complexe.

Parcelle 14 b : imbriqué avec coupe vendue en 2018, problème de disponibilité place de dépôt.

Donne pouvoir à l'ONF de fixer les délais d'exploitations pour les produits vendus ou délivrés. Passée ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

Le Conseil Municipal ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et de délivrance.

VIREMENT DE CREDITS COMMUNE - DM N°2

Dépenses fonctionnement - 6000 article D 615221 / + 6000 article 7411

VIREMENT DE CREDITS BUDGET ANNEXE THERMES

Dépenses fonctionnement - 2100 article D 61528 / + 2100 article 66111

Fin de séance 22h 15.

Le Maire Jean-Paul LARAN.